



Paiement differenciel pour travail effectué sur un poste plus qua

Par Mathias36000

Bonjour à tous,

Je suis nouveau ici, je m'appelle Mathieu, j'ai 22 ans.

Voilà mon problème ;

J'ai un contrat de serveur au SMIC en 39h dans un hôtel. Je suis censé etre serveur polyvalent et travailler quelques soirs côté restaurant (finir donc vers minuit) et quelques soirs au bar (finir plutot vers 1h/1h30 du matin). Cela pose deja un probleme dans le sens ou je suis a 95% du temps au bar et fait donc beaucoup d'heures supp non payees (recuperees en repos).

Mon probleme : J'ai accepté oralement de travailler 4 jours (8 heures) En tant que barman pour remplacer un collègue en arrêt. Sauf qu'un barman, la ou je travaille, à un contrat de 42 heures (donc 3 heures supp majorées en plus de celles de 36 à 39h) et est à un echelon et niveau bien supérieur, il gagne donc plus à l'heure car mieux qualifié.

Suis je en droit de demander le paiement differenciel pour ces 4 jours en tant que barman ? Cela n'étant pas inclus dans mon contrat.

Merci d'avance

Par kang74

Bonjour

Non, pour 4 jours vous n'êtes pas en droit d'exiger quoi que ce soit .

Notez que la compensation en repos fait que vos heures sup sont bien comptabilisées et est tout à fait légal .

Un barman est qualifié car il a une formation et une expérience : vous allez devoir le remplacer avec vos qualifications et expériences qui sont peut être moindre que les siennes .

Si vraiment vous êtes bon, peut être est ce l'occasion qu'ils se posent la question de vous promouvoir Barman un jour .